

1. Le partenariat

La question n° 1 doit permettre d'expliquer ce qu'est votre partenariat de façon concrète et qu'est-ce qui vous a poussé à nouer ce partenariat.

Quelle est la situation de départ ? :

Cartaya est une municipalité dont l'économie est basée sur la culture intensive de la fraise et des agrumes. Ces activités ont une importante demande de main d'œuvre.

Avec quels immigrés êtes-vous en contact et en relation ? :

a) Saisonniers (4.500-5000). La majorité ressortissants marocains, roumains, polonais, équatoriens, etc.

b) Nouveaux voisins, la majorité d'origine arabe et latino-américaine ou bien personnes originaires des pays de l'Est de l'Europe (environ 200 familles).

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous occuper de ces immigrés ?

L'immigration est un sujet d'action prioritaire. On connaît à Cartaya une évolution démographique pendant les campagnes pour la récolte qui implique ainsi une évolution du main d'œuvre et de notre société. De cette évolution socio-économique dépend notre bien-être, notre économie et notre futur.

Quelle est la situation sociale de ces immigrés ? :

La plus part ces sont des personnes sous risque de tomber en situation d'exclusion sociale à cause des emplois qu'ils occupent, de la situation économique précaire qu'ils subissent et leurs difficultés pour accéder au logement. Il faudrait ajouter l'haute niveau d'analphabétisme et la méconnaissance des ressources et droits. Pour ces raisons, on considère que leur risque d'exclusion de la population immigrante est spécialement plus élevé que dans le reste de la population.

Quelle est la situation légale de ces immigrés ? :

Ça dépend. Il y a des personnes qui ont eu son contrat "à l'origine", donc ils ont leurs papiers (au moins pendant la récolte saisonnière). Cependant, parmi les immigrants déplacés et installés sur place de façon temporaire, il existe un niveau de «sans papiers» que même si nous ne pouvons pas le préciser, on peut confirmer que le nombre est très élevée.

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Les données historiques du pays d'accueil ont-elles une influence sur la situation de ces immigrés ? :

Oui, étant donné que l'Andalousie a été un carrefour de cultures et une région d'émigration vers d'autres régions et pays.

Comment définiriez-vous votre partenariat ? :

L'union de deux sujets ou entités, comme minimum, qui partagent un problème et qui cherchent des solutions alternatives et coordonnées.

Quels sont les acteurs du partenariat ? :

Toutes les entités concernées avec le problème et la situation à résoudre. À présent, on a établi un partenariat avec le Gouvernement Régional de l'Andalousie (Junta de Andalucía) dans le cadre du programme Equal Arena et avec le consortium Pangea-Arco Mediterráneo - (dans le cadre Equal Medea). Outre ces initiatives à caractère formelle, la Mairie de Cartaya fait partie de l'Association d'Appui au Travailleur Saisonnier (AATT) et travaille en partenariat au niveau local avec les entreprises du secteur agricole (notamment des coopératives agricoles) de la mairie et des villages proches à Cartaya.

Quelle est la date du début du partenariat ? :

Du moment où tous les acteurs concernés sont conscients du problème, ils commencent à discuter entre eux sur ce sujet autour d'une table pour trouver une solution à cette situation. Dans le cas concrets, le programme de l'initiative communautaire Equal a commencé le moi de Mai 2.002 et l'AATT a débuté l'année 2.000.

Si à l'avenir, il existait une nouvelle initiative d'action en partenariat, on devra chercher une nouvelle date pour le début de la prochaine année.

Quelle est la fin prévue du partenariat ? :

À notre avis et si on prend une définition large du partenariat, ceci ne devrait pas avoir une date limite étant plutôt l'objectif à accomplir le fait qui devrait signaler le calendrier de finalisation.

Pourquoi avez-vous lancé ce partenariat ? :

L'immigration est un phénomène nouveau auquel il faut donner une réponse. L'Administration locale doit articuler des mesures dirigées à l'attention de ce groupe de personnes, spécialement étant donné que notre économie et notre bien être dépend de leur contribution.

Comment avez-vous lancé ce partenariat ? :

Le partenariat s'est mis en marche lorsqu'il existe une analyse dans différents forums de la problématique de l'immigration. Petit à petit, les pouvoirs locaux, les entités publics et privés proposent d'agir ensemble.

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Expliquez la mise en œuvre de votre partenariat :

Quelles sont les activités que vous avez développées dans le cadre de ce partenariat ? :

Dans le cadre des programmes «Equal», on a développé des activités de médiation interculturelle, médiation dans l'emploi, sensibilisation et formation. L'AATT est plutôt centré sur des activités concernant le logement.

Quels sont les buts que vous poursuivez en lançant ce partenariat ? :

*Garantir l'attention **intégrale** à ce groupe de personnes*

Avez-vous un budget de fonctionnement pour votre partenariat ? :

Dans les projets Equal, il existe un budget. Dans ce qui concerne l'AATT, on base l'équilibre financier sur le soutien des entreprises privées.

Avez-vous eu des soutiens publics ou/et privés pour votre partenariat ? :

Aides du FSE et du Gouvernement de l'Andalousie (Junta de Andalucía)

Combien de personnes travaillent sur ce partenariat ? :

Toutes les personnes qui font partie de l'Office du Saisonier ou service d'immigration.

Combien de personnes sont concernées par ce partenariat ? :

Avez-vous mis des procédures de contrôle pour l'évaluation du partenariat ? :

À travers du programme Equal, quelques universités proches aux municipalités concernées, ont réalisées quelques évaluations. Dans ce qui concerne l'AATT, le control est fait par les centrales de syndicats de salariés.

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes pas les questions précédentes et qui sont importantes (oui ou non et expliquer si nécessaire) ? :

Non

2. Identités de l'initiateur du projet de partenariat

La question n°2 doit permettre de donner l'identité de celui qui a eu l'idée de lancer ce partenariat, de celui qui a eu le rôle moteur au départ.

Nom : Consejería de Gobernación de la Junta de Andalucía

Adresse :

Téléphone :

E –mail :

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

3. Identités des partenaires du partenariat

La question n°3 doit permettre de donner l'identité de ceux qui ont accepté, sur proposition de l'initiateur, de se lancer dans le partenariat. L'idée de base qui sous-tend cette différence entre l'initiateur du projet de partenariat, d'un côté, et, de l'autre côté, les autres partenaires

Nom: Mairie de Cartaya (Ayuntamieto de Cartaza)
Adresse : Plaza redonda, 1
Téléphone : 959.392477 / 78
E – mail : manologarcia.bienestarsocia@ayto-cartaya.es

4. Secteur d'activités de l'initiateur du projet de partenariat

La question n°4 doit permettre de voir dans quel secteur d'activités économiques et sociales évolue l'initiateur du projet du partenariat.

L'initiateur du projet de partenariat a-t-il ses activités dans le secteur primaire ou secondaire ou tertiaire (Soulignez et spécifiez) :

Administration publique

L'initiateur du projet du partenariat a-t-il ses activités dans le domaine associatif et lequel? :

Association d'entrepreneurs du secteur agricole.

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes par la question précédente et qui sont importantes à dire (oui ou non et expliquer) ? :

Oui. Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux (le patronal et les syndicats de salariés) ainsi que les entités privées à but lucratif et non lucratif ont une coresponsabilité dans l'attention aux collectifs sociaux. Ainsi, les Administrations publiques doivent faire preuve et donner exemple aux entités privées. Les Administrations doivent développer à travers de leurs ressources d'action et promouvoir nouvelles formules pour l'attention de la diversité, la promotion de la sensibilisation et assurer un traitement égal pour tous et toutes.

5. Secteur d'activités des partenaires du partenariat

La question n°5 doit permettre de voir dans quel secteur d'activités économiques et sociales évoluent les autres partenaires du projet du partenariat.

Les autres partenaires du projet de partenariat ont-ils leurs activités dans le secteur primaire ou secondaire ou tertiaire (Soulignez et spécifiez) :

Administration publique et associations

PROJET B3 – 4000
66, Rue Coenraets
B – 1060 Bruxelles
Tél. : 00/ 322/535.06.82
Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Les autres partenaires du projet du partenariat ont-ils leurs activités dans le monde associatif et lequel? :

Prévention et lutte contre le racisme

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes pas la question précédente et qui sont importantes à dire (oui ou non et expliquer) ?:

Non

6. Particularités de l'initiateur du projet de partenariat

La question n°6 doit permettre de voir si des données étrangères ou contextuelles au lancement du partenariat et à sa mise en œuvre - situation économique et financière, situation de l'emploi, situation géographique – ont eu une influence pour le lancement et la mise en œuvre du projet de partenariat pour et par l'initiateur du projet

Pensez-vous que la situation économique et financière de départ de votre organisation a-t-elle influencée votre décision de faire ce partenariat ? :

Il est évident que oui. L'union de forces multiplie les résultats et il y a une optimisation des ressources.

Avez-vous des subventions ? Et lesquelles? :

Oui. Subventions du Ministère de Travail et Affaires Sociales, du Gouvernement de l'Andalousie (Junta Andalucía) et du FSE.

Pensez-vous que l'octroi de subventions est un facteur important pour le fonctionnement de votre organisation ? :

Il est incontournable le soutien basique de l'organisation.

Pensez-vous que l'octroi de subventions est un facteur important pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? :

Oui. Elles peuvent être un élément favorisant le développement de nouvelles initiatives et qui peut visualiser problèmes et solutions.

Pensez-vous que les caractéristiques de votre organisation en matière d'emploi – nombre de personnes employées, la nationalité, la tranche d'âge, le sexe, le statut des employés – ont eu une influence pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? :

Oui

Donnez les caractéristiques de votre organisation en terme de nombre de personnes employées, de nationalité, de tranche d'âge, de sexe, de statut des employés :

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

L'Office du Travailleur Saisonnier emploi entre cinq et douze personnes, en fonction du moment de la campagne de la récolte.

Pensez-vous que l'implantation géographique de votre organisation - zone urbaine ou rurale, zone à faible ou forte concentration humaine ou à forte ou faible concentration d'immigrés - a eu une influence pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? :

La forte arrivée d'immigrants provoque la recherche de nouvelles solutions adaptées à la nouvelle réalité.

Donnez les caractéristiques géographiques de votre organisation en fonction de son implantation en zone urbaine ou rurale, en zone à faible ou forte concentration humaine ou à forte ou faible concentration d'immigrés :

Village qui compte avec une population de droit de 15.263 mais aussi avec une population "de fait" très variable, à caractère rural et basé sur l'agriculture intensive irrigable, avec une forte concentration de personnes immigrantes pendant les périodes de récolte et affluence massive pendant les vacances estivales.

7. L'environnement socio -politique de l'initiateur du projet de partenariat

La question n°7 doit permettre de voir si des éléments de l'environnement socio - politique de l'initiateur du projet de partenariat favorisent et incitent au développement de projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives. La question n°7 a une visée large et générale.

A votre avis, pensez-vous qu'il existe des conditions d'accès au marché du travail ? Et lesquelles ? :

Il existe une demande de main d'oeuvre importante pendant la période de la récolte agricole (Par exemple, l'année dernière ils ont été faits dans la province de Huelva un total de 21.000 contrats «en origine» pour les citoyens polonais et roumains. Une grande partie de ces citoyens sont arrivés à Cartaya

Ces conditions d'accès au marché du travail ont – elles influencées votre projet de partenariat ? :

Oui. On essaye de diminuer le niveau de xénophobie et améliorer l'accès au marché de l'emploi à travers d'une croissance de l'offre de formation

Existe-t-il un cadre légal national ou régional ou local pour la lutte contre les discriminations négatives ? :

Non

Avez – vous eu recours à ce cadre légal de lutte contre les discriminations négatives pour lancer et financer votre projet de partenariat ? : -

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Existe-t-il un cadre légal ou régional ou local favorisant l'intégration des populations immigrées ? :

I Plan Integral para la Inmigración en Andalucía (I^{er} Plan Intégral pour l'Immigration en Andalousie).

Avez-vous eu recours à ce cadre légal favorisant l'intégration des populations immigrées pour lancer et financer votre projet de partenariat ? :

Oui.

Y a-t-il eu des raisons politiques, sociales, culturelles ou médiatiques qui vous ont poussé à lancer ce projet de partenariat ?:

Oui. Un niveau de maturité et sensibilisation politique importante envers le phénomène de l'immigration.

Avez-vous développé une politique de responsabilité sociale ? :

On peut dire «oui» dans les sens qu'on a cherché la coresponsabilité du secteur des entreprises étant donné qu'elles sont les principaux bénéficiaires économiques du phénomène de l'immigration.

Qu'est-ce que vous entendez par politique de responsabilité sociale :

La co-responsabilité de la société pour augmenter la participation de ceux qui sont plus liés à une situation.

Avez-vous développé un label social, un code de bonne conduite, des bilans sociaux, une politique en faveur de l'égalité de genre ? :

Oui parce qu'il n'y a pas de discrimination par raison de genre.

Participez-vous à des programmes d'intérêt social et économique au plan européen, national, régional, local ? :

Oui.

Vos partenaires au projet de partenariat bénéficient-ils d'un autre environnement socio-politique autre que le vôtre ?:

Non.

Vos partenaires au projet de partenariat ont-ils développé une politique de responsabilité sociale ?:

Oui.

Vos partenaires au projet de partenariat ont-ils développé un label social, un code de bonne conduite, des bilans sociaux, une politique en faveur de l'égalité de genre ? :

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

--

Vos partenaires au projet de partenariat participe-t-ils à des programmes d'intérêt social et économique au plan européen, national, régional, local ? :

--

8. Benchmarking

La question n°9 doit permettre de mesurer les performances sociales, économiques et environnementales en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives.

Pensez-vous que ce projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives a-t-il modifié votre environnement social et économique ? :

Oui. On fait preuve Les demandes réalisées pendant l'année 2003 dans le cadre de ces programmes (4.638 demandes sociales) et les interventions à caractère communautaire (Semaine Culturel stand ou le stand à l'ExpoCitFresa où on montre les programmes d'immigration).

Pensez-vous que ce projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives a-t-il modifié l'environnement social et économique de vos partenaires du partenariat ? :

Oui, parce ce partenariat a réussi à faire que le secteur des entreprises fasse confiance aux services de l'office du saisonnier.

Grâce au lancement de ce projet de partenariat, avez-vous introduit ou modifié votre politique de responsabilité sociale? :

--

Grâce au lancement de ce projet de partenariat, vos partenaires au projet ont-ils introduit ou modifié leur politique de responsabilité sociale ?

--

Ce projet de partenariat a-t-il sensibilisé les autorités publiques européennes, nationales, régionales, locales ?:

Les entités proches a notre administration et qui connaissent la même problématique ont été sensibilisées.

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

9. Responsabilité sociale des entreprises

La question N°9 doit permettre d'approfondir, le cas échéant, la réalité de l'endossement par les entités économiques, de la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette question s'adresse en priorité aux organismes, quels qu'ils soient - entreprises, syndicat, ONG -, qu'ils relèvent de l'économie classique ou de l'économie sociale, qui ont opté pour cette nouvelle orientation politique - la RSE -, différente de la notion de travail social, et en particulier dans le domaine de l'intégration des populations immigrées et dans la lutte contre les discriminations négatives. Si tel n'est pas le cas, il suffira pour l'initiateur du projet de ne répondre qu'aux deux premières interrogations.

La notion de « Responsabilité sociale des entreprises » est-elle une notion familière pour vous ? :

Non

Avez-vous déjà commencé à intégrer cette notion dans la gestion de votre entreprise ou organisation ? :

Non

Est-ce que la RSE est un axe stratégique de votre entreprise ou organisation ? Et pourquoi ? :

--

Avez-vous entrepris de faire un diagnostic social et environnemental de votre entreprise ou organisation, par exemple sur les conditions de travail, sur la parité hommes - femmes, sur la politique anti-discrimination, sur l'intégration des populations immigrées, sur la formation continue, sur la consommation d'énergie, sur la consommation d'eau, etc. ? :

Oui

Avez-vous défini des orientations en matière de RSE et fixé des objectifs pour améliorer les conditions sociales et environnementales de votre entreprise ou votre organisation ? Si oui, quels sont-ils ? :

Non

Avez-vous élargi vos orientations en matière de RSE à vos salariés, à vos fournisseurs, à vos clients, à vos actionnaires, à des ONG, aux riverains ? Si oui, de quelle façon ? :

Non

Etes-vous sensible à la notion de « commerce équitable » ? :

Oui

Pensez-vous que les actions en faveur de l'intégration des populations immigrées et les actions de lutte contre les discriminations négatives sont des éléments importants de la RSE ? :

Oui

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

Fondation pour la Solidarité

Dans ces deux domaines (intégration des populations immigrées et lutte contre les discriminations négatives), comment voyez-vous votre action ? :

--

PROJET B3 – 4000
66, Rue Coenraets
B – 1060 Bruxelles
Tél. : 00/ 322/535.06.82
Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be